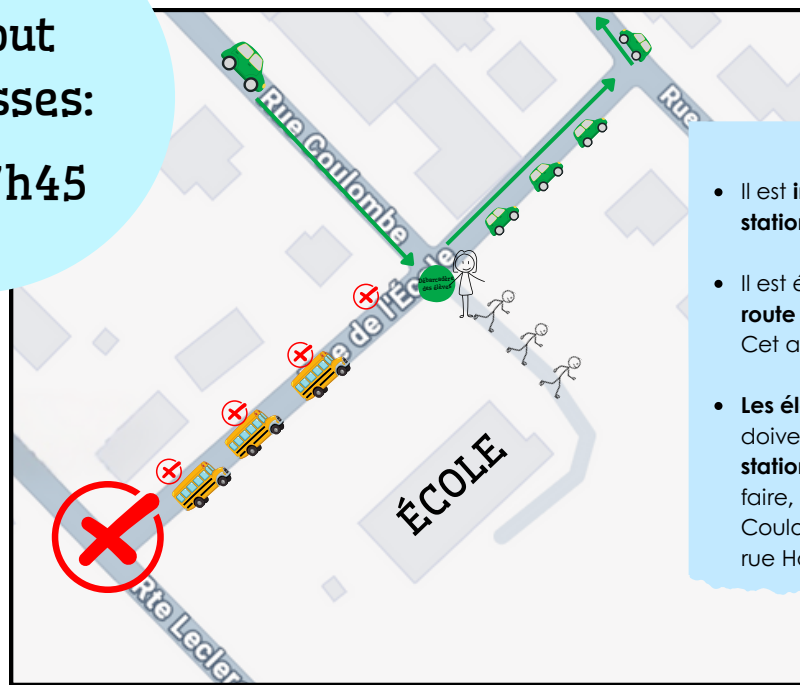


CIRCULATION PRÈS DE L'ÉCOLE DU CHÊNE

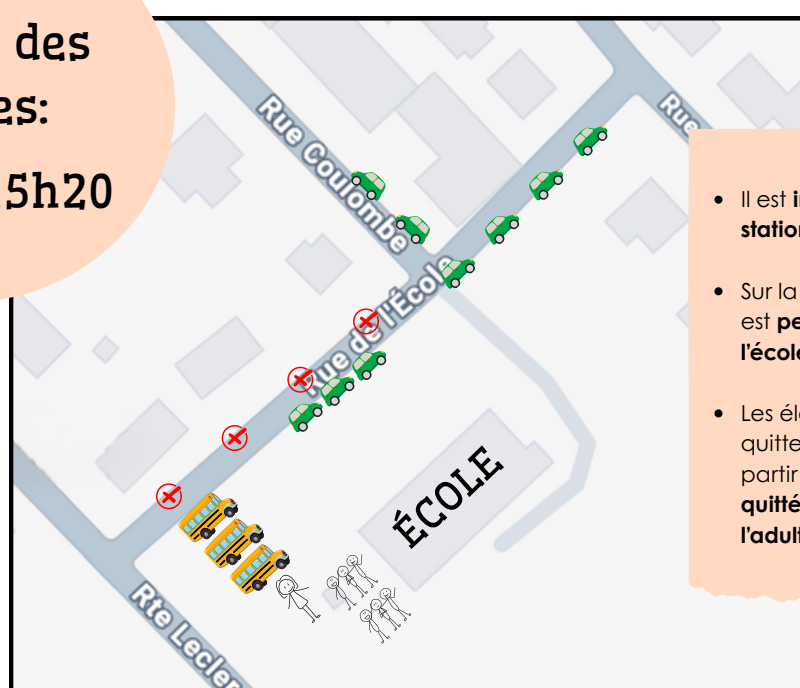
Merci de nous aider à assurer la sécurité des élèves.

Au début
des classes:
7h35-7h45



- Il est **interdit** de se stationner dans le **stationnement réservé aux autobus**.
- Il est également **interdit d'emprunter la route Leclerc entre 7 h 35 et 7 h 45**. Cet accès est réservé aux autobus.
- Les élèves qui arrivent en voiture doivent être déposés au **coin du stationnement du personnel**. Pour ce faire, vous devez passer par la rue Coulombe et repartir ensuite vers la rue Hamel.

À la fin des
classes:
15h10-15h20



- Il est **interdit** de se stationner dans le **stationnement réservé aux autobus**.
- Sur la rue de l'école, le stationnement est **permis uniquement du côté de l'école**.
- Les élèves «marcheurs» et ceux qui quittent avec leurs parents pourront partir **une fois que les autobus auront quitté, et seulement au signal de l'adulte en surveillance**.